



Mémoire Consultation sur l'éducation en Ontario

Le 10 décembre 2018

Introduction

Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO), agent négociateur de 55 000 membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'emploi des conseils scolaires, se réjouit de cette occasion qui lui est offerte de participer à la consultation sur l'éducation en Ontario. Les membres du CSCSO-SCFP ont une vaste expérience dans le secteur de l'éducation, occupant des postes dans toutes les classifications du personnel de soutien à l'échelle de la province, dont éducateurs de la petite enfance, aides-enseignants, instructeurs, personnel des bibliothèques, intervenants auprès des enfants et des jeunes, autres professionnels et para-professionnels, employés de bureau, techniciens de réseau informatique, concierges, préposés à l'entretien et gens de métier. L'expérience de nos membres est au cœur de ce mémoire, de même que la nécessité d'un système d'éducation solide et durable pour l'ensemble de l'effectif du SCFP.

L'une des fonctions les plus importantes du gouvernement consiste à fournir une éducation publique, à portée de la main de tous. Une éducation accessible et de grande qualité, répondant aux besoins de tous les élèves, est un élément nécessaire à la création d'une société juste. En fait, il s'agit d'un investissement qui continue de rapporter chaque année. Les étudiants bénéficient des connaissances et des compétences qu'ils acquièrent et du rôle important que joue l'éducation publique dans leur développement général. D'autre part, nos communautés progressent aussi grâce au système éducatif. Nous tirons tous profit d'un enseignement qui forme des citoyens qualifiés et compétents dotés d'un esprit critique et de compétences en matière de résolution de problèmes. En réalité, l'éducation publique est au cœur d'une société qui fonctionne bien.

L'importance de l'éducation est codifiée dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant :

Article 28

- 1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
- (a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.

(b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin¹.

Les principes d'égalité, d'accessibilité et d'abordabilité (c'est-à-dire, gratuit et public) sont enchâssés dans ce document. Bien sûr, ce ne sont que des normes minimales que toute juridiction devrait respecter. Une province aussi riche que l'Ontario peut certainement se permettre d'aspirer à une norme plus élevée, tout en maintenant ces principes au cœur de la prestation de l'enseignement. Nous y reviendrons dans le cadre de notre proposition de Déclaration des droits des parents.

Ce mémoire fait état de notre position sur les questions soulevées lors de cette consultation. Les principes et priorités énumérés ci-dessous visent à améliorer la qualité de l'éducation en Ontario, à garantir à tous les étudiants l'accès à un programme complet leur permettant de s'épanouir pleinement et l'équitabilité d'accès au système, ainsi qu'à fournir une base en ce qui concerne des investissements supplémentaires dans le système.

Science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)

Il ne fait aucun doute que les STIM sont importants. L'enseignement de ces matières ne peut toutefois pas se fonder uniquement sur l'apprentissage machinal. La mémorisation d'informations n'habilite pas les étudiants à acquérir les compétences en pensée critique et la créativité dont ils ont besoin pour s'épanouir. Forts de leur formation et de leur expérience, nos travailleurs de l'éducation du CSCSO-SCFP savent que l'apprentissage par la découverte, c'est-à-dire l'instruction fondée sur le développement des aptitudes à faire des recherches et l'acquisition de la capacité à résoudre des problèmes, est un élément fondamental du processus d'apprentissage des enfants. Ces compétences leur seront utiles au-delà de l'école pour entrer dans le monde du travail et elles constituent un élément nécessaire de la citoyenneté sociale.

Pour améliorer les STIM, il est essentiel que tous les étudiants aient accès aux ressources et à la technologie qui leur offriront des occasions d'apprentissage sur le tas. Pour ce faire, il faudra investir afin que les étudiants aient régulièrement accès à des laboratoires scientifiques bien équipés et aux ordinateurs.

¹ Nations Unies Droits de l'homme, Haut-commissariat, *Convention relative aux droits de l'enfant*. Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989. Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49. https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx

Le rapport de la vérificatrice générale de 2018 soulignait l'absence de normes relatives à l'accès des élèves aux ordinateurs, ce qui entraîne de grandes variations dans la qualité de la technologie mise à disposition des étudiants et la fréquence à laquelle ils peuvent y accéder. La vérificatrice générale mentionne qu'il n'est pas rare que les écoles utilisent des ordinateurs obsolètes ou que huit élèves partagent un terminal.² C'est loin d'être une base sur laquelle obtenir des résultats solides en STIM. Il faut investir immédiatement pour que tous les étudiants aient un accès équitable à la technologie nécessaire à leur réussite.

La pensée critique, bien sûr, ne se développe pas uniquement avec les STIM. Le plein potentiel académique ne peut être réalisé que par l'entremise d'un programme complet incluant les arts, les sciences humaines, les sciences sociales et l'éducation physique et sanitaire. Nous recommandons que toute révision du programme scolaire vise à garantir aux étudiants un accès universel à une éducation exhaustive. Les programmes d'enseignement des arts, des sciences humaines et des sciences sociales devraient être jumelés à un accès universel aux possibilités d'apprentissage par l'expérience, y compris la participation des élèves à des événements artistiques et culturels dans leurs communautés. Pour que cela soit possible, il faut investir immédiatement dans le système éducatif.

Préparer les étudiants en les dotant des compétences professionnelles requises

Conformément aux principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, énoncés ci-dessus, les étudiants devraient pouvoir se prévaloir d'une diversité d'options éducatives qui les aideraient à développer des compétences professionnelles fondées sur leurs propres besoins et intérêts. Par définition, cela nécessite de leur proposer un programme complet leur permettant d'explorer leurs options, de découvrir leurs intérêts et de choisir leur programme en fonction de leur cheminement de carrière. En plus des vastes domaines d'études abordés ci-dessus (STIM, arts, sciences humaines, sciences sociales), cela inclurait bien sûr en savoir plus en ce qui concerne les métiers spécialisés.

Pour préparer les étudiants à un large éventail de possibilités d'emploi et de carrière, il faudra investir dans le système éducatif. Pour donner aux élèves plus d'expérience pratique dans n'importe quel domaine, les écoles devront disposer de technologies et d'équipements, ainsi que d'une formation spécialisée pour les travailleurs de l'éducation, afin de soutenir l'enseignement supérieur et la formation à l'emploi.

Examens normalisés

Les examens normalisés sont un outil inefficace pour mesurer les progrès des élèves. La préparation aux examens normalisés empiète sur le temps consacré au programme scolaire.

² Rapport de la vérificatrice générale de 2018.

De plus, on parle régulièrement du problème de « l'enseignement en fonction des tests » par rapport à l'enseignement du matériel pédagogique susceptible d'élargir l'éducation des étudiants. Les problèmes liés aux examens normalisés sont exacerbés lorsque tous les élèves ne disposent pas des ressources nécessaires pour maximiser leur potentiel. Les conseils scolaires de la province dressent de longues listes d'étudiants ayant besoin d'assistance pédagogique spéciale à qui on ne fournit pas les ressources nécessaires à leur réussite. Nous recommandons à la province d'éliminer les tests de l'OQRE, d'abandonner les examens universels normalisés et de développer d'autres méthodes d'évaluation des progrès des élèves. Nous recommandons en outre que la province finance l'éducation spécialisée en fonction des besoins plutôt qu'en fonction du modèle statistique de financement actuel. Ce n'est qu'en procurant un accès équitable à l'éducation et qu'en concevant des soutiens pour pourvoir aux besoins individuels des élèves qu'il sera possible de garantir de meilleurs résultats scolaires.

Aptitudes à la vie quotidienne

Pratiquement tous les élèves devront éventuellement trouver un emploi rémunéré et bon nombre d'étudiants travaillent pendant leurs études. Connaître et revendiquer nos droits au travail est une des aptitudes essentielles à la vie quotidienne de tous ceux qui sont à l'œuvre pour gagner leur vie. La Loi sur les norme d'emploi (LNE) repose sur l'autodiscipline et, comme en fait cas très clairement l'Examen portant sur l'évolution des milieux du travail, il n'y a pas suffisamment d'inspecteurs de la LNE en mesure d'effectuer l'ouvrage proactif nécessaire au respect des droits des travailleurs. L'Examen a également précisé que le respect des droits du travail et de l'emploi fait défaut et que le taux de violation des droits des travailleurs est élevé. Tant et aussi longtemps que l'autodiscipline sera centrale à la défense des droits en milieu de travail, tous les salariés devront bien connaître la législation applicable en la matière.

Afin de préparer les étudiants au marché du travail rémunéré, il faut prévoir, au secondaire, un cours obligatoire sur la législation pertinente en matière des droits des travailleurs et la manière de les faire respecter. Le cours devrait/doit couvrir les droits des travailleurs en vertu de la LNE, le processus d'adhésion à un syndicat et les droits des travailleurs et des syndicats conformément à la Loi sur les relations de travail (LRT), les droits en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (y compris le droit de savoir, le droit de participer et le droit de refuser un travail dangereux) ainsi que les droits des travailleurs en vertu de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

Gérer l'usage de la technologie en classe

Cette question n'est pas importante car les travailleurs de l'éducation usent déjà de stratégies pour gérer les salles de classe. De plus, les étudiants se servent de leurs propres technologies pour compenser le manque d'accès aux ordinateurs en classe. La gestion de l'usage de la technologie personnelle en classe n'a pas nécessairement sa place dans cet examen.

Les enseignants et les directeurs sont plus que capables d'élaborer des politiques et des pratiques appropriées régissant l'utilisation de la technologie en classe.

Programme d'éducation physique et sanitaire

Les mises à jour ayant été apportées en 2015 au programme d'éducation physique et sanitaire reposent sur une vaste consultation auprès de parents, d'experts dans les domaines concernés et d'éducateurs de première ligne. Elles comprenaient l'apport de révisions significatives et judicieuses au programme de 1998. La version de 2015 comprenait des éléments importants, notamment l'usage de termes scientifiques pour les parties du corps, de segments sur l'identité sexuelle et de genre et l'importance du consentement. Tous ces ajouts au programme moderne ont donné lieu à des salles de classe plus ouvertes, inclusives et sûres pour les élèves. Elles ont eu pour effet de mieux les informer et de sécuriser davantage leur environnement. Nous recommandons un retour immédiat au programme d'éducation physique et sanitaire de 2015.

Déclaration des droits des parents

Compte tenu du libellé utilisé par le ministère, il semble qu'une Déclaration des droits des parents sera imminente à l'issue de ce processus de consultation. Comme point de départ pour un document de ce genre, une Déclaration des droits des parents devrait leur garantir le droit d'accès de leurs enfants à un système d'éducation de la plus haute qualité, financé et administré par l'État. L'accès à un enseignement gratuit, financé et administré par l'État est un droit fondamental de la citoyenneté sociale.

Nous proposons d'inclure les principes suivants dans la Déclaration des droits des parents :

- L'accès de leurs enfants à un système d'éducation de la plus haute qualité, financé et administré par l'État.
- L'accès à toutes les ressources nécessaires pour que les enfants ayant des besoins différents puissent fréquenter l'école et réussir. Les parents devraient avoir le droit à un traitement équitable pour leurs enfants, quels que soient leurs besoins éducatifs spécifiques.
- Garantir que tous les établissements d'enseignement soient entretenus selon les normes les plus strictes en matière de réparation et de propreté.
- Garantir une école dans chaque communauté ontarienne pour mettre à disposition un environnement d'apprentissage accueillant aux étudiants locaux et pour servir de carrefour communautaire pour les services, les groupes et les familles.
- L'accès à des bibliothèques bien garnies et bien dotées en personnel dans chaque école.

- Le droit aux classes de petite taille pour assurer aux parents que leurs enfants ont un accès convenable au personnel enseignant en classe.
- L'accès aux services professionnels (orthophonistes, psychologues, etc.) dans les écoles pour soutenir les élèves selon leurs besoins.
- L'accès à des salles de classe intégrées dotées de ressources suffisantes afin que les parents n'aient pas à débourser pour que leurs enfants aient ce dont ils ont besoin à l'école.
- Un programme scolaire exhaustif qui garantit aux étudiants l'accès à diverses expériences d'apprentissage ainsi qu'aux cours dont ils ont besoin pour réussir dans le type de travail qu'ils choisissent.

Parce que le droit à l'éducation est la base d'une société libre et démocratique et que les droits au système éducatif doivent être étendus non seulement aux parents, mais aussi aux étudiants, nous proposons que le ministère crée une Déclaration des droits des étudiants qui comprend tous les éléments décrits ci-dessus. Cette Déclaration serait conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et constituerait une proclamation audacieuse de l'intention du gouvernement de faire du système d'éducation de l'Ontario le meilleur au monde.

Conclusion

Tous les étudiants ont droit à un enseignement public de la plus haute qualité. Le système d'éducation en Ontario peut être grandement optimisé en adoptant les recommandations présentées dans ce mémoire. Pour plus de commodité, celles-ci sont énumérées ci-dessous.

Recommandations

- Développer un programme d'études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) incluant l'apprentissage par la découverte qui favorise la pensée critique, la recherche d'information et la résolution de problèmes.
- Veiller à ce que tous les étudiants aient un accès équitable aux ordinateurs, aux autres technologies et aux fournitures scientifiques nécessaires à la réussite des STIM.
- Garantir que tous les élèves aient accès à une éducation exhaustive incluant les arts, les sciences humaines, les sciences sociales et l'éducation physique et sanitaire.
- Éliminer les tests de l'OQRE. Remplacer les examens normalisés par de nouvelles méthodes d'évaluation du rendement des élèves prenant en compte les besoins et les aptitudes de chaque étudiant.

- Accroître les investissements dans l'éducation spécialisée.
- Introduire un cours obligatoire sur les droits des travailleurs, couvrant notamment la Loi sur les normes d'emploi, la Loi sur les relations de travail, la Loi sur la santé et la sécurité au travail et la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.
- Rétablir le programme d'éducation physique et sanitaire de 2015.
- Publier une Déclaration des droits des étudiants qui reflète la Déclaration des droits des parents, basée sur les principes suivants :
 - L'accès de leurs enfants à un système d'éducation de la plus haute qualité, financé et administré par l'État.
 - L'accès à toutes les ressources nécessaires pour que les enfants ayant des besoins différents puissent fréquenter l'école et réussir. Les parents devraient avoir le droit à un traitement équitable pour leurs enfants, quels que soient leurs besoins éducatifs spécifiques.
 - Garantir que tous les établissements d'enseignement soient entretenus selon les normes les plus strictes en matière de réparation et de propreté.
 - Garantir une école dans chaque communauté pour mettre à disposition un environnement d'apprentissage accueillant aux étudiants locaux ainsi que des ressources pour l'ensemble de la communauté.
 - L'accès à des bibliothèques bien garnies et bien dotées en personnel dans chaque école.
 - Le droit aux classes de petite taille afin d'assurer aux parents que leurs enfants ont un accès convenable au personnel enseignant en classe.
 - L'accès aux services professionnels (orthophonistes, psychologues, etc.) dans les écoles pour soutenir les élèves selon leur besoin.
 - L'accès à des salles de classe intégrées dotées de ressources suffisantes afin que les parents n'aient pas à débourser pour que leurs enfants aient ce dont ils ont besoin à l'école.
 - Un programme scolaire exhaustif qui garantit aux étudiants l'accès à diverses expériences d'apprentissage, ainsi que l'accès aux cours dont ils ont besoin pour réussir dans le type de travail qu'ils choisissent.

